

Livret d'accueil 2022
**Pour une
rentrée scolaire réussie**



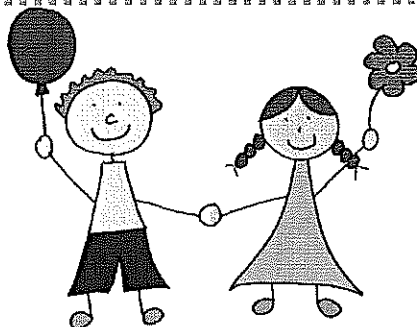
Ecole maternelle de Roquettes

6 rue des Pyrénées
31 120 ROQUETTES
05.61.72.20.99
Directrice : Mme DEDIEU

L'école est ouverte : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi à la journée.
Et le mercredi matin. Pas de classe le mercredi après-midi

Horaires: 8h45 - 11h45 et 13h50 - 16h15

Ces horaires peuvent varier selon le protocole sanitaire



Chers parents,

Votre enfant va faire sa première rentrée dans notre école l'année prochaine, le
Jeu**di 1er septembre 2022.**

Ce sera pour elle ou lui l'occasion d'une première véritable séparation avec sa famille ou bien encore sa première adaptation à une structure collective.

C'est une nouvelle étape à franchir dans son autonomie.

Pour que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations importantes qui vont vous aider à préparer ce moment.

Merci de les lire attentivement.

**La maternelle est une ECOLE
donc un lieu d'apprentissages scolaires.**

L'école maternelle n'est pas une halte-garderie ou une crèche.

C'est la première étape du système scolaire français. Elle prépare à l'école élémentaire.

L'école est un lieu de socialisation, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissage.

Les objectifs de l'école maternelle sont définis par des Instructions Officielles, publiées par le Ministère de l'Education Nationale.

L'inscription à l'école maternelle implique :

- une fréquentation régulière
- une assiduité le matin **ET** l'après-midi
- le respect des horaires d'ouverture et de fermeture.

Dans l'école il y a des élèves et beaucoup d'adultes dont les fonctions sont différentes.

Tout le monde travaille pour le bien-être et les progrès de votre enfant.

A la rentrée seront affichées les listes des classes ainsi qu'un trombinoscope des adultes de l'école.

Rappels : réunions d'informations et d'accueil : Les dates seront confirmées par un affichage à la porte principale de l'école à partir du 08.06.2022

-Lundi 20 juin 2022 à 17h30 : uniquement les parents (sans votre enfant)

-Lundi 27 juin 2022 à 17h00 : avec votre enfant

Comment préparer au mieux la rentrée des classes ?

➤ Pour être prêt le jour de la rentrée des classes :

- Favoriser son autonomie : Laissez-le faire seul !

Laissez-le s'habiller SEUL, manger SEUL, se laver SEUL... toujours sous votre surveillance.
Privilégier les chaussures à velcro (Eviter les chaussures à lacets)
Eviter les bretelles, les ceintures, les salopettes, les bodys.

-Parlez lui, expliquez lui ce qu'il va faire et pourquoi.

Demandez-lui de vous expliquer son activité, pour qu'il parle le plus possible en français.

-**Eviter les écrans** (télé, ordinateur, téléphone, tablette numérique) pour préférer jouer avec votre enfant, lui lire des histoires, écouter de la musique, sortir au parc..

-Choisir des vêtements propres mais qui ne craignent pas les activités salissantes.

MARQUER TOUS LES HABITS ET CHAUSSURES AU NOM DE VOTRE ENFANT.

➤ D'aujourd'hui jusqu'à la rentrée :

-Parler de l'école de façon **positive**.

Horaires, fréquence, l'école c'est tous les jours sauf le samedi et dimanche. Il devra aussi s'habituer à vivre avec d'autres enfants, travailler ensemble, parler ensemble, jouer ensemble, partager, attendre son tour..

-Votre enfant doit être « propre » c'est-à-dire être capable d'aller aux toilettes seul ou demander à y aller.

-Penser à prévoir un mode de garde pour les fois où votre enfant sera malade.

A l'école aucun médicament n'est donné.

Si votre enfant a de la fièvre ou ne se sent pas bien gardez le à la maison pour son bien-être et pour éviter de contaminer les autres.

Si cela se passe dans la journée nous vous prévenons et demandons de venir le chercher afin de consulter un médecin.

-Inscrire votre enfant à la cantine et au centre de loisirs **AVANT la rentrée** pour qu'il puisse bénéficier de ces services au plus tôt. L'inscription est gratuite.

Ces 2 inscriptions sont à faire à l'Agglomération du Muretain.

➤ Le jour de la rentrée :

- Respecter les horaires indiqués sur les affichages.
- Rapporter les documents et le matériel demandés sur les affichages
- Préparer « son doudou et/ou sa tétine » (marquer à son nom et prénom).

Choisir un doudou de PETITE TAILLE.

S'il n'en a pas il peut choisir une peluche de petite taille qui l'aidera à faire la liaison entre la maison et l'école mais aussi si besoin à surmonter un chagrin.

- Choisir des vêtements et chaussures qu'il sait enfiler TOUT SEUL et qu'il reconnaît !

- Avoir un petit sac à dos contenant un change complet (sous-vêtements, chaussettes, pantalon, T-shirt, pull) . Le change restera à l'école tant qu'il n'est pas utilisé.

1 lieu essentiel pour une scolarité réussie !

La médiathèque de Roquettes : *Médiathèque Olympe de Gouges*

Allée des sports à Roquettes. Tél : 05 61 72 28 79 mediatheque@mairie-roquettes.fr

Une équipe de professionnels spécialisés pour la maternelle vous y attend.

L'inscription est gratuite.

Prenez dès maintenant l'habitude de vous y rendre

- ✓ pour partager un moment privilégié avec votre (ou vos) enfant(s)
- ✓ pour échanger avec des professionnels
- ✓ pour rencontrer d'autres enfants et d'autres parents

➤ *Pour une bonne intégration de votre enfant à l'école maternelle*

-Prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de l'école qui est affiché à l'entrée de l'école.

-Soyez à l'heure aux horaires d'ouverture : C'est lui offrir un temps d'accueil privilégié en classe pour débiter calmement la journée.

Cela évite les pleurs d'angoisse de l'attente du parent à la sortie.

-Signaler les éventuelles allergies apparues pendant l'été ou autre maladie nécessitant la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

-Prévenir l'école par mail ou par téléphone en cas d'absence en indiquant le motif de l'absence. Pour toute absence de plus d'une semaine un courrier justificatif sera demandé.

-Pour la sécurité de tous : aucun animal (même tenu en laisse), aucun aliment, objet, jouet et bijou n'est accepté à l'école.

Merci de vérifier les poches de votre enfant.

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à téléphoner à la directrice, Mme DEDIEU.



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.htm#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYÉS	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers

Code *	Libellé
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITÉS	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

ÉLÈVE	
Nom de famille :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Nom d'usage :	
Prénom(s) : / /	
Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile :	Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile :	Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) :	
<small>Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.</small>	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	Organisme :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile :	Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui Non

Garderie du matin : Oui Non

Études surveillées : Oui Non

Garderie du soir : Oui Non

Transport scolaire : Oui Non

Date :

Signature des représentants légaux :

PERSONNES AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE

NOM Prénom	Lien avec l'enfant	Numéros de téléphone

INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES

Garderie matin : Oui Non Garderie soir : Oui Non

Restaurant scolaire : Oui Non Votre enfant mange du porc : Oui Non

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance: _____ Numéro de police d'assurance : _____
(joindre l'attestation)

SANTÉ

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (asthme, allergie ou intolérance alimentaire, épilepsie, mucoviscidose, etc.), vous devez demander la rédaction d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) par le médecin scolaire, en accord avec le médecin traitant.

DEMANDE DE PAI : Oui Non

Port de lunettes : Oui Non

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Date du dernier rappel DT Polio :

Nom et téléphone du médecin traitant:

Observations particulières :

Poids de l'enfant :

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes)

Mère : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. (Ne cocher qu'en cas de refus)

Père : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. (Ne cocher qu'en cas de refus)

DROIT À L'IMAGE

Nous serons peut-être amenés à réaliser des photos dans la classe de votre enfant ; certaines seront destinées à être publiées sur divers supports : papier, CD à destination des familles. Les élèves pourront y apparaître. L'utilisation de l'image d'un enfant reste soumise à l'autorisation de ses parents. Votre accord est nécessaire ; vous pouvez l'annuler à tout moment, à votre convenance. Il va de soi que l'enseignant de votre enfant veillera personnellement à ce qu'aucune photo ne puisse lui porter préjudice. Vous êtes invités à consulter, dans l'école, les images utilisées quand vous le souhaitez.

Je (nous), soussigné(s),autorise(ons) gracieusement et temporairement la publication de photographies dans lesquelles apparaît mon (notre) enfant pour l'année 2022-2023.

Date :

Signature :

En cas de changement, merci de le signaler le plus rapidement possible à l'enseignant de votre enfant.

École Maternelle de Roquettes
6 rue des Pyrénées 31 120 ROQUETTES
Tél : 05.61.72.20.99

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident ou malaise aigu, la directrice de l'école appelle le SAMU : 15

Elle s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
 Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° du travail du père : Poste :
3. N° du travail de la mère : Poste :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
 Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

➤ **Veuillez nous préciser les éléments suivants :**

▪ **Votre enfant porte-t-il des lunettes ? OUI NON**

▪ **Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :**

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

▪ **Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : OUI NON**

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un Projet d'Accueil Individualisé pourra être mis en place. Il vous appartient d'en faire la demande auprès de la directrice d'école.

▪ **NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :**

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

Date et Signature des parents

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Madame, Monsieur,

Votre enfant va rentrer à l'école maternelle de Roquettes en septembre prochain.

Pour une rentrée scolaire réussie, 3 temps d'accueil

1. Prendre RDV avec la directrice : pour finaliser le dossier demande à envoyer par mail : ce.0311882c@ac-toulouse.fr

2. Une réunion le lundi 20 juin 2022 à 17h30 (durée 1h00)

UNIQUEMENT avec les parents

Réunion d'informations sur le fonctionnement général de l'école et une prise de contact avec l'équipe enseignante et la référente du temps périscolaire.
Nous vous accueillerons dans le préau de l'école.

Nous vous remercions de nous fournir le jour de la réunion :

- **4 photos d'identité** (avec son nom et son prénom au dos)
- **1 plus grande photo (7 cm/10cm ou 10cm/15cm) de votre enfant**, (sans oublier d'inscrire derrière son prénom et son nom)
- **L'assurance scolaire** : elle doit comporter le nom, prénom, date de naissance de l'enfant, l'année scolaire 2022-2023 et concernée la responsabilité civile ET individuelle accident.

3. Le lundi 27 juin à 17h00 (durée 45 min)

Avec votre enfant pour une visite de l'école

ATTENTION !

Pour que votre enfant compte dans les effectifs de l'école, **il est impératif :**

- **que le dossier administratif soit complet**

- **qu'il soit présent le jour de la rentrée.**

(loi 2010-1127 du 28 septembre 2010 relative à l'absentéisme scolaire)

Merci et à bientôt ! L'équipe pédagogique.

- **En cas d'impossibilité d'assister à l'une de ces réunions**, déposer dans la boîte aux lettres ce bordereau **avec les PHOTOS** impérativement avant la réunion du lundi 20 juin 2022

En cas d'annulation de l'inscription (déménagement ou admission dans une autre école) **PREVENIR Mme DEDIEU.**

- Nous ne pourrons pas assister à la réunion du lundi 20 juin 2022 à 17h30
- Nous ne pourrons pas assister à la visite de l'école le lundi 27 juin à 17h00
- Nous vous confirmons la venue de notre enfant à l'école pour la rentrée de septembre 2022.
- Notre enfant ne rentrera pas à l'école maternelle de Roquettes.

Signature des parents :

